

DECLARATION INITIALE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION
Article R.512-47 du code de l'environnement

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

QUARTUS LOGISTIQUE

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique

Société par actions simplifiée

N° SIRET

50208948500051

Pour une personne morale

Le cas échéant

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration :

Dans l'hypothèse où ces données seraient mises en ligne, je souhaite, en tant que personne physique, qu'elles soient anonymisées

Adresse

1-5 rue Paul Cézanne

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

75 008

Code postal

PARIS

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone

06 72 88 17 76

Portable

Fax

(facultatif)

Courriel

d.pais@groupe-quartus.com

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom

PAIS

Prénoms

DANIEL

Qualité

Directeur de programmes

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Plateforme logistique QUARTUS LOGISTIQUE de LONGUEIL-SAINTE-MARIE

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

Rue des Ormelets

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

60126

Code postal

LONGUEIL SAINTE MARIE

Commune

Téléphone

06 72 88 17 76

Portable

Fax

(facultatif)

Courriel

d.pais@groupe-quartus.com

Description générale de l'installation (présentation de l'activité exercée sur le site...) :

Le présent dossier est élaboré dans le cadre d'un projet de construction d'une plateforme logistique, sur le territoire communal de Longueuil-sainte-Marie, dans le département de l'Oise (60). Ce projet sera construit sur un terrain d'environ 39 822 m² et comprendra un seul bâtiment d'une superficie d'environ 18 917 m², constitué de 3 cellules d'environ 5900 m², de locaux techniques et de bureaux locaux sociaux.

Les locaux techniques compteront: 2 locaux de charge de 202 m²; 2 locaux électriques (Transfo et TGBT) de 75 m² la chaufferie de 37 m² le local sprinklage de 47 m² et sa cuve. Les bureaux couvrent une surface d'emprise au sol de 393 m². Le reste du terrain est occupé par les voiries de circulation (11 112 m²) et les espaces verts (9 794 m²).

Le site en projet est une ICPE pour les rubriques suivantes: Rubrique 1510, 202 299 m3: Enregistrement, Rubrique 2925: 200 KW déclaration.

Le dossier d'enregistrement 1510 est déposé concomitamment à cette déclaration. Il contient l'ensemble des pièces réglementaires requise notamment, un audit de conformité à l'AM 150 - Enregistrement et l'AM 2925- déclaration.

==>Les locaux de charge sont bien conformes aux dispositions de l'AM du 29 mai 2000.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non
- le déclarant souhaite-t-il effectuer la déclaration dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale ? Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R.181-46 du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité ou proximité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non
- une installation classée relevant du régime de déclaration : Oui Non



3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

3-1 CADASTRE ET PLANS

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements : Oui Non
Si oui, préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes : Oui Non
Si oui, préciser les noms des communes concernées :

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m,**
- **Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum,** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

3-2 PERMIS DE CONSTRUIRE

La mise en œuvre de l'installation nécessite un **permis de construire** : Oui Non
Si oui, le déclarant s'engage à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il adresse la présente déclaration.

4 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2925	2	2 locaux de charge de puissance unitaire de 100 KW	200	KW	D

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

Commentaires :

1 - notamment, pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs,

2- si votre projet est soumis à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la **réglementation relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) visés à l'article L. 214-1 sous le régime de la déclaration** et que cette ou ces rubrique(s) sont connexes au projet relevant de la réglementation ICPE ou ont une proximité avec l'installation classée de nature à modifier notablement les dangers ou inconvénients de l'installation projetée, vous devez indiquer la ou les rubriques concernées en précisant le numéro de la rubrique, le nom de la rubrique, le seuil, l'identification des installations exprimées avec les unités des critères de classement et le régime ; décrire l'interaction de ces rubriques IOTA avec le projet ICPE.

A noter, si votre projet est soumis à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation relative aux **installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) visés à l'article L. 214-1 sous le régime de l'autorisation** et que cette ou ces rubrique(s) sont connexes au projet relevant de la réglementation ICPE ou ont une proximité avec l'installation classée de nature à modifier notablement les dangers ou inconvénients de l'installation projetée, il convient de déposer une demande d'autorisation environnementale

Les rubriques de la nomenclature IOTA sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.



5 – PRESENTATION DES MODES D'EXPLOITATION

5 - 1 MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES, EFFLUENTS ET DES EMANATIONS DE TOUTE NATURE

a) Prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée :

Oui Non

Si oui, préciser le ou les modes de prélèvement de l'eau :

- réseau public de distribution d'eau : volume maximum annuel en m³ :
- milieu naturel (hors forage souterrain) : volume maximum annuel en m³ :
- forage souterrain : volume maximum annuel en m³ :
 - de plus de 10 mètres de profondeur
- autres, préciser :



les locaux de charge de l'entrepôt, ICPE objet de la présente déclaration, ne nécessite pas d'alimentation en eau.

Le projet d'entrepôt est alimenté par le réseau d'eau de la ville.

b) Rejet d'eaux résiduares issues de l'exploitation de l'installation classée :

Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des eaux résiduares :

Le local de charge en tant que tel génère des eaux pluviales de toiture, collectées et rejetées dans les noues qui bordent le site dans sa partie SUD.

plus globalement sur le site, la gestion des eaux est la suivante:

- les eaux pluviales de voirie PL et parking VL sont collectées et dirigés vers le bassin étanche, traitées par séparateur hydrocarbures et rejetées dans le réseau de noue d'infiltration qui ceinture le site dans sa partie site;
- Les eaux pluviales de toiture de l'entrepôt et des locaux techniques ainsi que les eaux pluviales de la voie pompier sont collectées et dirigées vers les noues d'infiltration au Sud.

Le site comptera 2 noues d'infiltration de 400 m³ et 500m³ reliées en elle. Une partie des eaux s'y infiltrera et sera traitée par phytoremediation le reste sera rejeté au réseau communal au niveau du point de rejet des Ormelets. Voir notice hydraulique en annexe et plan VRD.

Exutoire des eaux résiduaires :

- réseau d'assainissement collectif avec station d'épuration
- milieu naturel ou réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

s'il y a traitement (ou pré-traitement) sur site des eaux résiduaires avant rejet, préciser le traitement :

Aucun prétraitement des eaux pluviales de l'ICPE objet de la présente déclaration.

Les eaux pluviales de voiries du site sont traitées par SH avant rejet dans les noues d'infiltration

volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel en m³ :

XXXXX 

Autres commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

c) Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des matières épandues :

Îlots PAC² faisant partie du plan d'épandage (pour chaque exploitant et/ou prêteur, préciser son nom, son numéro PACAGE³ et les numéros d'îlots correspondants) :

Surface totale du plan d'épandage en ha (calculée sur la base de la SAU⁴) :

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N)

A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation (kg N)

A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (kg N)

B1 : dont produite sur l'installation (kg N)

B2 : dont provenant de tiers (kg N)

(A1+A2 = Q)

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) :

d) Rejets à l'atmosphère (fumées, gaz, poussières, odeurs...) :

Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des rejets :

Absente de rejets à l'atmosphère pour le local de charge.

sur le projet les rejets à l'atmosphère seront liés au trafic PL/VL, et a chaudière.

² PAC : Politique agricole commune

³ Numéro PACAGE : il s'agit du numéro d'identification attribué à tout exploitant agricole pour sa déclaration PAC

⁴ SAU : Surface agricole utile

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement sur site avant rejet, préciser :

Autres commentaires sur les rejets à l'atmosphère :

5 - 2 ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS DE L'EXPLOITATION

Types de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou élimination (préciser) :

Absence de déchets liés au locaux de charge.
La gestion des déchets globale sur le site est détaillée dans le dossier d'enregistrement.

Collecte des déchets par le service public de gestion des déchets :

Oui Non 

5 - 3 DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE

Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie :

Prise d'eau sur le réseau incendie public

Autre (préciser) :

L'ensemble des prescriptions des AM 11/04/2017 et 29/05/2000 sont respectées.

Le local de charge est équipé d'une détection hydrogène, détection incendie, RIA, extincteur, ventilation mécanique.

le site dispose de plusieurs PI à moins de 100 du bâtiment.

Autres moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant (préciser) :

7 – NATURA 2000

En référence notamment :

- aux rubriques de la nomenclature précisées au point 4 ci-dessus
- et aux listes mentionnées au III de l'article L414-4 du code de l'environnement (liste nationale ou listes locales définies par arrêtés préfectoraux),

le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

Oui Non

Si oui, joindre votre évaluation des incidences Natura 2000.

8 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant confirme qu'il a pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des **éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : Oui Non

Si oui, joindre votre demande de modification.

9 – Installations moyennes de combustion (MCP)

Votre projet comprend une ou plusieurs installations de combustion relevant de la rubrique 2910 sous le régime de la déclaration (article R.515-114 du code de l'environnement) : Oui Non

Si oui, indiquer le numéro de dossier figurant dans l'accusé de réception délivré dans le cadre du rapportage MCP (voir la notice) ainsi que vos éventuels commentaires :

Fait à

le

Signature du déclarant